

REPERE N° 1

RENOUVELLEMENT de la COMMISSION COMMUNALE des IMPOTS DIRECT

de Le MAIRE. - A la suite du renouvellement du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis, il y a lieu de procéder à la désignation de nouveaux membres de la commission communale des Impôts directs, conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Le Conseil Municipal doit désigner 24 personnes dont deux doivent être domiciliées hors du Chef-Lieu pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs. Nous proposons à votre choix les 24 noms suivants:

ALBANY André  
BARRE Henri  
BERTIL Jurien  
BOYER Jean Marc  
CAILLE Jacques  
CAZAL Henry  
CELEST Octave  
CHAUVET Antoine  
COUILLOUX Romain  
GARCONNET Raymond  
HUBERT de LISLE Henri  
HUGUET Benjamin  
JOLY Jean  
LAGOURGUE Louis (Ste-Marie)  
MANES Gilbert  
MAUREAU Charles (fils)  
MORANGE Henri (Cambuston)  
PANECHOU Pierre  
PAYET Joseph  
RAFINAUD Marc  
ROUZAUD Jean  
BOYER Georges  
SAUGER Louis  
de VILLECOURT Roland

Y a-t-il une suggestion à faire parmi vous?

Aucune opposition n'étant faite, la liste, telle quelle est présentée, est adoptée à l'unanimité.